



Election cantonale d'Argenteuil-Ouest : Xavier Péricat ira devant le Conseil d'Etat
(15/11/2011 15:59)

Suite à la décision du tribunal administratif d'annuler l'élection cantonale d'Argenteuil-Ouest, Xavier Péricat, a décidé de faire appel devant le Conseil d'Etat. Il entend ainsi « faire respecter le choix des électeurs qui se sont prononcés en mars dernier ». En première instance, la justice avait estimé que la différence entre 29 signatures, relevées entre le premier et le second tour de l'élection, constituait un motif suffisant pour invalider l'élection du candidat UMP.



Mécontent de la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui a décidé d'invalider son élection, Xavier Péricat ne souhaite pas en rester là. Il rappelle son argumentaire pouvant, selon lui, expliquer ces différences (signature hésitante d'une personne très âgée ou malade, d'une personne maîtrisant mal le français, d'une personne ne sachant si elle doit signer son nom de jeune fille ou son nom d'épouse étant divorcée...). De plus le candidat UMP déclare que la justice n'a pas tenu compte « *des attestations remplies par de nombreux électeurs de bonne foi qui ont tous certifié, engageant au passage leur responsabilité pénale, avoir voté et signé personnellement*

le cahier d'émargement et ont par ailleurs donné les raisons de cette différence ». L' élu Argenteuillais explique ainsi « *faire appel pour défendre le vote de ces électeurs dont le suffrage a été annulé par le Tribunal administratif* ».

Autre position défendue par Xavier Péricat, rien n'indique que les votes incriminés lui étaient favorables. « *Je remercie à cette occasion les personnes qui n'ont pas voté pour moi mais ont accepté de remplir ces attestations... tout simplement, parce qu'elles étaient réellement venues voter les 20 et 27 mars dernier* » ironise-t-il. « *Considérer que ces 29 signatures ont toutes été des voix en ma faveur et qu'elles doivent toutes être retranchées du résultat que j'ai obtenu, c'est tout simplement remettre en cause le caractère secret du vote de chacun* » conclut l' élu.

http://www.vonews.fr/article_15444

©vonews - Nov 2011